

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Bernes sur Oise
Séance du 07 novembre 2024

Date de la convocation
30/10/2024

Date d'affichage
30/10/2024

Nombre de membres
Afférents au Conseil
municipal : 23

En exercice : 23

Réf : CM 2024 - 49

Pour : 20
Contre :
Abstentions :

Acte rendu
exécutoire après
dépôt en Préfecture
de Pontoise
le : 14 NOV. 2024

et publication ou
notification
du : 14 NOV. 2024

Le sept novembre de l'an deux mille vingt-quatre à vingt heures, les membres du Conseil municipal se sont réunis à la salle du conseil municipal en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 du code général des collectivités territoriales.

Présents : 17 – Elodie ALBENDIN, Olivier ANTY, Véronique APPOLONUS, Nathalie BAHIL, Abdoulaye DIATTA, Denis DUBOSQUELLE, Céline FOURQUAUX, Olivier FOUR, Anne-Marie GALLIMARD, Maryline GIRARD, Ronald GEORGES, Stéphane LACOSTE, Michel MALINGRE, Nicolas MEYFROODT, Sandra ORLUC, Dorothee OULIE, Nicolas TAGUAY,

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Absents : 3 – Lisa CODET, Sayed RUNJANALLY, Sylvia WARNER

Absents ayant donné procuration : 3 – Virginie COUTINHO à Nathalie BAHIL, Carine FRAISSE à Abdoulaye DIATTA, John FRAISSE à Olivier FOUR

Secrétaire de séance : Nicolas MEYFROODT

OBJET : Demande de subvention auprès du Syndicat mixte Val d'Oise Numérique, pour l'acquisition de 3 écrans interactifs et 7 unités centrales

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT,

Vu le budget communal,

La vétusté de certains équipements rend nécessaire l'acquisition d'unités centrales qui s'intègrent au dos des écrans interactifs déjà présents dans les classes.

De plus, 3 classes ne sont pas encore équipées d'écrans interactifs, les élus ont donc décidé d'en acheter auprès du fournisseur Aratice, en lien avec notre marché passé avec le syndicat Val d'Oise numérique.

Il est donc proposé d'acquérir ces nouveaux équipements pour un coût prévisionnel de 11 205 € HT.

Nous sommes susceptibles de bénéficier d'une subvention du Syndicat mixte Val d'Oise Numérique, de 80%.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total : 11 205 € HT

« VONum » : 8 964 €





Autofinancement communal : 2 241 €

La collectivité s'engage à prendre en charge entre le taux maximum de subvention sollicité auprès du Syndicat mixte Val d'Oise Numérique et le taux réellement attribué.

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant : octobre 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DÉCIDE :

- d'arrêter le projet d'acquisition de 3 écrans interactifs et 7 unités centrales qui s'intègrent au dos des écrans interactifs déjà présents dans les classes,
- d'adopter le plan de financement,
- de solliciter une subvention auprès du Syndicat mixte Val d'Oise Numérique.

ADOPTÉ à l'unanimité, 20 voix pour (Elodie ALBENDIN, Olivier ANTY, Véronique APPOLONUS, Nathalie BAHLIL, Virginie COUTINHO, Abdoulaye DIATTA, Denis DUBOSQUELLE, Céline FOURQUAUX, Olivier FOUR, Carine FRAISSE, John FRAISSE, Anne-Marie GALLIMARD, Ronald GEORGES, Maryline GIRARD, Stéphane LACOSTE, Michel MALINGRE, Nicolas MEYFROODT, Sandra ORLUC, Dorothée OULIE, Nicolas TAGUAY)

Fait à Bernes sur Oise, le 7/11/2024

Vu pour extrait certifié conforme au registre.

Le Maire,

Le Secrétaire de séance

Olivier ANTY

Nicolas MEYFROODT



Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application « Télérecours citoyens » accessible par le biais du site www.telerecours.fr et ce en application de l'article R.421-1 du code de justice administrative.